



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Developpement

Question orale n° 1315

Texte de la question

M. Maurice Janetti avait interrogé M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche par une question écrite, sur la décision de la France de renoncer à sa candidature au projet ITER (International Thermonuclear Experimental Reactor) afin de connaître les motifs de cette décision et de savoir si elle était définitive. L'intérêt de ce projet pour la France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'attente et la mobilisation des chercheurs et la nécessité pour notre pays et pour l'Europe de se donner les moyens de l'indépendance énergétique sont manifestes. Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche avait alors répondu que le Gouvernement avait décidé de retirer définitivement la candidature de la France dans les conditions actuellement imposées par la Commission de l'Union européenne. Or, le ministre italien de la recherche, lors du Conseil des ministres européens de la recherche du 7 octobre 1996, a confirmé « l'intérêt de l'Italie à être considérée comme un candidat possible dans le cadre des futures explorations de la commission », et Mme Cresson, ce même jour, a souligné « que la possibilité d'une candidature d'un pays de l'Union confirme la volonté de l'Europe de jouer un rôle important dans cette entreprise ». Il lui demande si l'Italie ne présente pas sa candidature dans la perspective d'un rééquilibrage industriel Nord-Sud de l'Europe en escomptant la mobilisation des fonds structurels européens, si les mêmes considérations ne sont pas valables pour un site français et si le gouvernement français ne devrait pas reprendre ses réflexions quant à l'opportunité de sa candidature dans l'attente des résultats « des explorations quadripartites » informelles.

Texte de la réponse

M. le président. M. Maurice Janetti a présenté une question n° 1315.

La parole est à M. Maurice Janetti, pour exposer sa question.

M. Maurice Janetti. J'avais, par une question écrite, interrogé M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision de la France de renoncer à sa candidature au projet ITER afin de connaître les motifs de cette décision et de savoir si elle était définitive.

L'intérêt de ce projet pour la France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière de valorisation des atouts scientifiques, ainsi que de développement et de création d'emplois, est manifeste.

De même sont manifestes l'attente des chercheurs, leur mobilisation - comme en témoigne l'intérêt qu'il porte à l'installation TORE-SUPRA située sur le site de Cadarache - et leur contribution aux recherches liées au projet ITER dont le directeur international, M. Aymard, est français.

Enfin, est manifeste aussi la nécessité pour notre pays et pour l'Europe de se donner les moyens de leur indépendance énergétique.

M. le ministre de l'éducation nationale m'avait répondu que le Gouvernement avait décidé de retirer définitivement la candidature de la France dans les conditions actuellement imposées par la Commission de l'Union européenne. Or j'apprends que le ministre italien de la recherche a confirmé, lors du conseil des ministres européens de la recherche du 7 octobre 1996, « l'intérêt de l'Italie à être considérée comme un candidat possible dans le cadre des futures explorations de la Commission », et que Mme Cresson a souligné le

meme jour «que la possibilite d'une candidature d'un pays de l'Union confirme la volonte de l'Europe de jouer un role important dans cette entreprise». Il faut egalement savoir que le Japon est candidat.

C'est pourquoi je m'interroge sur les objectifs auxquels repond la demarche de l'Italie. Ce pays ne presente pas sa candidature dans la perspective d'un reequilibrage industriel Nord-Sud de l'Europe, en escomptant la mobilisation des fonds structurels europeens pour ce qui concerne les engagements financiers qui lui incomberont ?

Si tel est le cas, ces considerations ne sont-elles pas egalement valables pour un site francais, surtout s'il est situe dans le sud du pays ?

Monsieur le secretaire d'Etat a la recherche, le Gouvernement francais ne devrait-il pas reprendre ses reflexions quant a l'opportunite de la candidature de la France dans l'attente des resultats «des explorations quadripartites» informelles qui ont demarre recemment et qui devraient permettre, entre autres, d'elaborer d'ici a un an environ des hypotheses realistes quant a la repartition des charges financieres incombant tant au pays hote qu'aux autres partenaires ?

M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la recherche.

M. Francois d'Aubert, secretaire d'Etat a la recherche. Monsieur le depute, le projet ITER que vous avez evoque est un projet extraordinairement ambitieux.

Il s'agit de creer une machine destinee a demontrer la possibilite d'utiliser la fusion thermonucleaire controlee pour produire de l'energie a usage civil. C'est un vieux reve scientifique. Ce projet implique l'Union europeenne, les Etats-Unis, le Japon et la Russie. La machine, qui serait ce que l'on appelle un tokamak, devrait permettre une production auto-entretenee d'energie nucleaire pendant 1 000 secondes, ce qui montre le caractere tres experimental de cette affaire.

Pour produire pendant cette duree, il faudrait un engin dont le cout est de l'ordre de 100 milliards de francs, 50 milliards de francs pour la construction, autant pour le fonctionnement et le demantelement.

Dans l'etat actuel de la reflexion, l'Etat hote du projet ITER devrait financer jusqu'a 70 % du cout de la machine. Vous faites par ailleurs etat d'une declaration du ministre italien de la recherche, lors du Conseil des ministres europeens du 7 octobre 1996, auquel j'ai participe, qui confirme «l'interet de l'Italie a etre consideree comme un candidat possible dans le cadre des futures explorations de la Commission». Le meme jour, Mme Cresson a indique que «la possibilite d'une candidature d'un pays de l'Union confirme la volonte de l'Europe de jouer un role important dans cette entreprise», ce qui est tout a fait normal.

Comme vous le savez, cette candidature ne peut s'expliquer que parce que l'Italie compte beneficier des fonds structurels europeens a l'occasion de l'implantation d'ITER. En l'etat actuel du plan de financement, le cout de ce projet pour l'Etat hote atteindrait en effet 35 milliards de francs pour la seule construction de la machine. C'est d'ailleurs l'une des raisons qui ont conduit, le 17 juillet dernier, la France et l'Allemagne a retirer formellement leur candidature, malgre l'interet scientifique du projet et notre experience en la matiere, encore que les experts se posent de tres nombreuses questions sur la faisabilite technologique du projet.

En remarquant que l'Italie pourrait arguer du reequilibrage Nord-Sud dans l'Europe pour beneficier de cette subvention, vous me demandez si cela ne pourrait s'appliquer aussi a Cadarache et, partant, faire beneficier la France de ces fonds structurels.

Je constate que votre analyse fait trois hypotheses importantes: d'abord, que l'Italie utilise effectivement cette strategie pour defendre son dossier, ce que rien ne demontre jusqu'a maintenant; ensuite, que l'Union europeenne accepte d'utiliser les fonds structurels pour subventionner ITER, ce qui n'est pas non plus demontre; enfin, que le site de Cadarache devienne eligible pour ces fonds structurels.

Or les fonds structurels soutiennent en principe les projets de developpement dans lesquels la part de l'emploi, du developpement economique, industriel et technologique est determinante. Il faut donc qu'ITER reponde a l'ensemble de ces criteres pour devenir un projet eligible: c'est aux institutions europeennes de statuer sur ce point.

Bien entendu, une subvention d'ITER par les fonds structurels ne pourrait manquer de modifier les conditions de financement sur lesquelles M. Rutters et moi-meme nous etions fondees pour prendre notre position en juillet dernier. En outre, nous attendons egalement les resultats de la phase d'analyse technique approfondie de six ans, qui doit s'achever en 1998.

Le dossier ITER pourrait donc considerablement evoluer dans les mois qui viennent. En temps utile, le Gouvernement indiquera bien entendu sa position sur ces nouveaux elements, en particulier a la representation nationale. Mais, aujourd'hui, vous conviendrez, monsieur le depute, que la position de la France est raisonnable,

compte tenu des nombreuses incertitudes de ce dossier.

M. le president. La parole est a M. Maurice Janetti.

M. Maurice Janetti. Je vous remercie, monsieur le secretaire d'Etat, de m'avoir donne une reponse precise.

Je n'ai pas dit que la position de la France n'etait pas raisonnable. Je rappelle simplement que le projet ITER est fondamental pour l'Europe, pour la France et, bien entendu, pour la region Provence-Alpes-Cote d'Azur.

S'agissant de l'eligibilite de la zone ou se situe le centre de Cadarache, je vous fais remarquer que cette zone est a la frontiere de la zone eligible aux credits du PDR.

Données clés

Auteur : [M. Janetti Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1315

Rubrique : Energie nucleaire

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 474

Réponse publiée le : 5 février 1997, page 718

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 1997